

Recommandations

Version 2 - 26 mai 2020

Depuis le début du mois d'avril, environ 150 patients covid+ hospitalisés sortent chaque jour des hôpitaux de l'AP-HP, soit 1/3 des sorties en Île-de-France. Selon les prévisions épidémiologiques, ces flux sont à prévoir sur le long terme.

En conséquence, au-delà du circuit habituel mobilisé pour organiser les sorties, il est utile de préciser l'organisation nécessaire. C'est l'objet du présent document « **Recommandations** » et de la fiche « **Points de repères** » à laquelle il renvoie.

Recommandations pour le retour à domicile (RàD) des patients Covid+

- La préparation de la sortie des patients Covid+ doit permettre, à la fois, d'organiser au domicile, avec les professionnels de ville, les soins post-hospitaliers éventuellement nécessaires, et de faire le nécessaire pour prévenir tout risque de **contamination** croisée.
- La sortie des patients Covid+ est l'occasion de rappeler que **toutes les sorties de l'hôpital doivent être organisées en assurant l'information du médecin traitant** (MTT), car celui-ci assure le suivi du patient dans la durée, en connaît le mieux la situation et l'environnement, et aura à veiller aux règles d'accueil à domicile liées au COVID-19.
 - Dans l'hypothèse où il n'y a pas de MTT ou qu'il n'est pas connu ou pas joignable, il est fait appel aux structures territoriales organisées pour la prise en charge des patients : CPTS, CMS, MSP, plateformes, etc. [cf. outil dans les liens infra]
- Au-delà de ce principe général, la prise en charge de certains de ces patients Covid+ peut dépasser le seul suivi du médecin traitant. Dans ces cas-là, la sortie :
 - Est préparée avec le MTT qui doit être informé le plus en amont possible, et a minima J-2 avant la sortie ;
 - Avec, s'ils existent, les autres professionnels de santé de ville habituels du patient [dont les coordonnées seront nécessaires pour le MTT] : infirmier, kinésithérapeute, éducateur spécialisé, diététicien, suivi psychologique ou psychiatrique, ainsi que l'accompagnement social ;
 - En mobilisant au besoin les structures de ville organisées pour une prise en charge coordonnée ainsi que les acteurs de la transition (HAD, SSD, réseaux, prestataires...) ;
 - Et toujours en lien avec la personne de confiance, les proches aidants et l'entourage social.
- Dans tous les cas, est privilégiée l'utilisation **des outils de partage d'information et de suivi** du patient (Covidom, Covid-02, TERR e-Santé...) entre professionnels de ville et l'hôpital.

- La prescription du parcours de sortie la plus adaptée est l'objet de la fiche **Points de repères** pour l'orientation des patients en sortie d'hospitalisation, formalisés à partir des **typologies de parcours intra-hospitalier**¹ et des besoins des patients selon le contexte.
- C'est un **outil d'aide à la décision**, en référence à l'éventail des structures et dispositifs disponibles selon les besoins propres des différents patients en sortie d'hospitalisation conventionnelle :

http://aphp.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/268/files/2020/05/Sortie-hopital-ville_points-de-repere-medicaux_HC-MCO_20200504.pdf

- On aura aussi utilement recours aux **recommandations ARS-IdF sur la sortie de l'hôpital** rédigées sur la base des travaux conduits avec le GHU AP-HP.Paris-Seine-St-Denis :

http://aphp.aphp.fr/wp-content/blogs.dir/268/files/2020/04/ARSIdF_recommandations_sortie-hopital_20200417.pdf

Recommandations en matière d'organisation interne

- **L'organisation de la sortie au sein de l'APHP tient compte des différents contextes locaux** (collaborations territoriales, spécificités des populations prises en charge...).
- Les responsabilités sont donc réparties entre :
 - **Le service** (unité, département...) qui gère en pratique les sorties vers la bonne filière ;
 - **L'hôpital** qui coordonne et met à disposition des ressources locales, particulièrement le service social, en appui des outils avec les acteurs de ville du territoire ;
 - **Le GHU** qui harmonise au besoin les dispositifs dépassant le périmètre des sites ;
 - **L'AP-HP** qui organise la mise à disposition d'outils homogènes, notamment utiles pour favoriser les RàD de patients d'un territoire qui n'est pas celui du GH d'hospitalisation.

¹ En cohérence avec le travail régional réalisé sous l'égide ARS/CPAM (avec la participation du GHU APHP.Paris-Seine-st-Denis) et ayant abouti aux recommandations ARS-Idf sur la sortie de l'hôpital mises en ligne le 17 avril, ainsi qu'avec les travaux des groupes internes APHP 'aval réa - SRPR', 'SSR' et 'gériatrie' dont les recommandations sont accessibles sur <http://covid-documentation.aphp.fr/>

Recommandations en matière d'outils

Chaque site² met à disposition des services, les outils suivants :

- Les dispositifs facilitant l'**appel au médecin traitant** en 1^{ère} intention, pour organiser les conditions de sortie [notamment le recueil des informations utiles dès l'admission] ;
- La mobilisation coordonnée des compétences internes nécessaires, notamment **le service social**, dans l'organisation de la sortie.
- L'accès pratique aux outils de **recherche d'un autre médecin**, en 2^{nde} intention, **en lien avec les organisations territoriales existantes**. Cf. les annuaires à disposition :
- **Les autres éléments opérationnels attendus par les professionnels de ville à la sortie** :
 - Le moyen permettant de **joindre directement un médecin** hospitalier.
 - Cf. divers exemples en **annexe**, infra
 - **Les modalités d'accès aux informations médicales du patient** (Lettre de liaison, Covidom, TERR e-santé...), dont les protocoles et *conduites-à-tenir* au besoin.
- **Les éléments de sécurisation de la sortie** :
 - Modalités de sortie (jours, heures...) ;
 - Conditions et circuit de ré-hospitalisation éventuelle nécessaire
 - Eventuel « Kit » pour le patient, facilitant la sortie effective, et pouvant comporter :
 - des EPI (si la gestion des stocks du site le permet) ;
 - des médicaments pour 48h, le temps que la PUI de ville réponde.

Ressources disponibles

- La plupart des documents utiles sont accessibles directement par les liens figurant dans la fiche « points de repères »
- D'autres documents couvrent l'**ensemble de la région**
 - **Cartographie ARS**
<https://drive.google.com/open?id=1mbX4-l6UEeAJjWMXrRv2tgkg10386Cpl&usp=sharing>
 - Certaines références complémentaires sont aussi disponibles sur la **base documentaire APHP** : <http://covid-documentation.aphp.fr/>, notamment dans les rubriques : **Suivi à domicile**, **Télésanté** et **Gériatrie et gérontologie**

² Selon le contexte et l'organisation de chaque GHU, une partie de ces éléments sont organisés au niveau multi-site ou GHU.

- **Base de documents partagés des GHU APHP :**

- <https://dispose.aphp.fr/u/pH3FIWP9xcm2fcWX/Ressources%20documentaires?l>

On y trouvera des **exemples d'outils opérationnels** réalisés par les GHU : *lettre de liaison, fiche information patient, document pour MTT, check-list, schéma de PEC, etc.*

Les documents issus du projet pilote en cours en Seine St-Denis avec l'URPS seront ajoutés après validation.

Annexe

Exemples de dispositifs téléphonique ou informatiques pour faciliter la réponse aux professionnels de ville

- **Lignes téléphoniques ou communication par @mail :**

- *Hotline médicale partagée entre différents services du site/GHU accueillant des C+ ;*
- *N° existant dédié à l'aval ;*
- *N° partagé avec d'autres hopitaux hors APHP ;*
- *Cellule de régulation de site qui oriente ensuite les appels ;*
- *N° GHU pour soignants qui génère une FAQ...*
- *Ligne HAD dédiée H24 ;*
- *Nouvelle astreinte gériatrique / hotline-boite à outil (GHU de jour / centrale-Picpus de nuit)...*

- **Outils informatiques :**

- *Appli Direct-APHP ;*
- *Plateforme CPLink d'info cliniques avec la ville sur un site avec nouveau module Covid ;*
- *Covidom*
- *TERR e-Santé*
- *etc*